

Rita MOUCANNAS,
Les mots pour le dire en arabe.
Vocabulaire moderne par thèmes.
 قلها بالعربية (Qul-hā bi-l-‘arabiyya)

Villeurbanne, AraDic-Monde Arabe, 2020,
 273 p., ISBN : 9782956050940

Mots-clés: arabe contemporain, arabe standard, lexique

Keywords: contemporary arabic, standard arabic, lexicon

Voici un ouvrage sans fioriture aucune, que composent une préface (p. 5), un avertissement (p. 7-9), un index alphabétique des termes français (p. 246-271), et une table des matières (p. 272-273). Les 17 chapitres de l'ouvrage y sont rangés de manière thématique : 1. La maison (p. 10-23), 2. La famille (p. 24-31), 3. La nourriture (p. 32-49), 4. Le corps humain (p. 50-61), 5. Les cinq sens (p. 62-72), 6. La santé (p. 73-82), 7. L'habillement (p. 83-88), 8. Les sports (p. 89-99), 9. Les relations humaines (p. 100-130), 10. Le ciel et la terre – la pollution (p. 131-157), 11. Les saisons (p. 158-162), 12. Le temps [qui passe] (p. 163-176), 13. Le village – La campagne (p. 177-182), 14. La ville (p. 183-191), 15. Les voyages (p. 192-200), 16. L'enseignement et l'éducation (p. 201-213), 17. Les professions et les métiers (p. 214-245).

Ce lexique viendra compléter et moderniser la très belle, mais désormais bien ancienne, entreprise de Charles Pellat (1914-1992)⁽¹⁾, ainsi que d'autres lexiques parus depuis⁽²⁾, ce qui peut aider l'apprenant dans sa démarche lexicographique. Dans cet ouvrage, on trouvera, notamment, les diverses expressions arabes permettant de situer dans le temps un événement (p. 171), même s'il s'agit, pour partie, d'arabe médiéval et non pas contemporain. Il est par ailleurs à noter que ce livre, ainsi que le précise la quatrième de couverture, est une réédition d'un volume du même auteur publié une première fois chez Ophrys en 1996 et intitulé *Le mot et l'idée: français-arabe*.

Al-Kalima wa-l-fikra⁽³⁾. Cet ouvrage n'ayant pas fait l'objet d'une recension, c'est l'occasion de regarder de plus près cette réédition.

Les chapitres sont répartis en diverses rubriques liées au thème abordé et illustrées par différents textes issus de la presse ou d'ouvrages publiés. Ils prennent la forme de courts paragraphes ou de simples phrases se trouvant sous le lexique. Ces éléments, malheureusement non-référencés, sont numérotés et ces numéros sont ceux qui précèdent, sous le lexique, les traductions qui en sont faites. De même, ces numéros forment les sous-sections des rubriques lexicales rangées en colonnes. Là, ainsi que le dit l'A. : « Les mots apparaissent dans les phrases et en caractères gras, dans l'ordre de leur apparition dans les colonnes » (p. 8). C'est l'inverse qu'il faut comprendre, à savoir que, dans le lexique mis en colonnes, les mots apparaissent selon l'ordre d'exposition dans le texte source, à moins bien sûr que les phrases (non référencées) ne soient finalement pas authentiques et que l'A. ait eu à les forger dans l'ordre de son lexique, ce qui ne semble pas être le cas. La règle promet d'être tout à fait intéressante pour un apprenant, qui, rencontrant un terme en gras dans les phrases sources, n'a alors plus qu'à, sous le même numéro d'ordre, retrouver son équivalent dans la colonne lexicale. Toutefois, force est de constater que dès le début de l'ouvrage (p. 10) cette règle n'est pas respectée... Le texte arabe (que je transcris) donne « 1. *yurid ‘alī ‘an yaskuna baytan yaqa’ fi ’ard mufraza wa-‘an yuṣbiḥa mālikan la-hu; - turīd zayna ‘an tasta’gir šiqqa mafrūša* ». Sans parler ici de la place graphique du *tanwīn -an* (cf. *infra*), le fait est que le paragraphe lexical numéroté « 1 » ne débute pas par le verbe *sakana-yaskunu* (« habiter »), pourtant premier dans l'ordre de la phrase, mais par... *dār*, et non *bayt!*, ce dernier ne venant qu'en deuxième avant *manzil*. Quant au troisième terme en gras, *mufraza*, qui doit être expliqué à partir de l'expression *'ard mufraza* (« terrain loti/en lotissement »), ainsi que l'A. la traduit justement⁽⁴⁾, il l'est en fait à partir d'une autre expression *bayt mufraz*. Ce n'est pas tout : sa traduction dans le lexique apparaît après celle du premier terme du second alinéa de cet ensemble « 1 », à savoir le verbe *tast’agir* pour lequel l'A. donne, avant le verbe *ista’gara* (« louer »), son participe actif *musta’gir* (« locataire »), ce dernier n'apparaissant pourtant en gras que dans l'ensemble « 2 » ! Il eût mieux valu le placer alors, pour respecter

(1) Pellat Charles, *L'arabe vivant. Mots arabes groupés d'après le sens et vocabulaire fondamental de l'arabe moderne*, Librairie d'Amérique et d'Orient Adrien-Maisonneuve, Paris, 1966. Plus récent, mais déjà ancien également, le travail de Kouloughli Djamel Eddine, *Le lexique fondamental de l'arabe standard moderne*, L'Asiathèque, Paris, 1991.

(2) Cf. entre autres, et uniquement pour l'espace francophone, Marchand Arpine et Marchand Sévane, *Lexique bilingue de l'arabe des médias*, Ellipses, Paris, 2009; Guidère Mathieu, *Le lexique bilingue de l'arabe actuel*, Ellipses, Paris, 2013.

(3) Moucannas-Mazen Rita, *Le mot et l'idée: français-arabe. Al-Kalima wa-l-fikra*, Ophrys, Paris, 2000 [1996].

(4) Cf. Reig Daniel, *Dictionnaire Arabe-Français Français-Arabe, al-Sabil*, éd. revue et corrigée, Larousse, "Saturne", Paris, 1997 [1983], art. 3987.

le principe édicté, après le verbe et non avant. C'est dire si l'utilisation du lexique se révèle difficile et confuse, ce qui en amoindrit fortement la portée. On en vient à regretter qu'un principe alphabétique, au moins pour l'arabe qui est la langue source des exemples et la langue visée par l'apprenant francophone, n'ait pas été suivi, à défaut d'un principe grammatical où l'on distinguerait entre verbes d'une part et non-verbes de l'autre et là, entre substantifs et adjectifs d'une part, adverbes et particules de l'autre.

Force est de constater que l'ouvrage gagnerait, dans une prochaine édition, à être reconstruit avec plus de soin et de méticulosité dans son élaboration comme dans le processus éditorial.

Concernant la translittération, qui ne concerne que la section « avertissement », un choix simplifié, qui peut tout à fait se justifier, a été adopté. Il est donc écrit *mudari'* (p. 8) pour *muḍāri'* et *madi* (p. 9) pour *māḍī*, de même que *hamzat qat'* ou *hamzat wasl* (p. 9) en lieu et place de *hamzat qat'* et *hamzat waṣl*. Toutefois, la précision n'est jamais une ennemie, ce qui semble être le cas à la lecture de l'ouvrage: « non humains », en grammaire arabe *gayr al-‘uqalā'*, est ainsi transcrit *gayr al-‘uqalā'* (p. 9) où l'on s'étonne, en plus de trouver [g] au lieu de [g̡], de voir cette fois non plus ['] mais ['] pour transcrire le 'ayn aussi bien que la *hamza qat'* finale⁽⁵⁾! Il aurait évidemment fallu qu'il s'agisse de ['] dans le premier cas. Le principe et l'intérêt de la translittération, c'est de pouvoir donner à lire ce qu'une personne ne connaissant pas une langue source serait incapable de lire et de prononcer depuis la graphie particulière de la langue en question. Mais c'est également, rappelons-le, de permettre à un apprenant de « remonter » vers cette langue source depuis la transcription et d'écrire alors correctement⁽⁶⁾, du point de vue de l'orthographe de cette langue, pour nous l'arabe, le mot translittéré. Dans un tel cas, l'étudiant débutant, laissé en autonomie, puisque l'ouvrage propose un « auto-apprentissage » (p. 8), en arrivera, en plus de ne pas savoir où trouver [g] dans l'alphabet de l'arabe standard, à un résultat de la sorte pour le second terme: العقلاء: الْأَقْلَاء au lieu de *al-‘uqalā'*.

Concernant l'arabe dans sa graphie originelle et l'application des vocalisations, cette dernière est loin d'être cohérente ou systématique: on trouvera ici une *fathā* sur le 'alif de l'article alors qu'elle n'est pas nécessaire, là des vocalisations devant les voyelles longues qui leur correspondent (ex. نَافِذَة, p. 11, مُور, p. 11, مَدِينَة, p. 183), alors que leur absence suffit à indiquer l'allongement vocalique, seule la présence d'une

(5) De même que l'on s'étonne de voir écrit « *hamza* » tantôt en romains (p. 8) et « *hamza* » tantôt en italiques (p. 9)...

(6) Ou le mieux possible compte tenu de nos systèmes à cheval entre transcription et translittération.

voyelle brève discordante étant utile à l'apprenant pour indiquer la présence d'une diphtongue (*aw, ay*). Pour rappel, une voyelle longue porte implicitement un *sukūn* et est précédée par la voyelle brève qui lui correspond: inutile alors d'écrire cette dernière (ou le *sukūn* de la voyelle longue comme sur le *yā'* de *balīd*, p. 116), ce que fait très bien l'arabe au quotidien. De même, dans de nombreux exemples (p. 11 ou 183, mais également à bien d'autres endroits de l'ouvrage), l'articulation précédant un *tā' marbūṭa* est vocalisée en *a* alors que c'est proprement inutile puisque cette vocalisation est obligatoire et donc non susceptible de requérir une quelconque désambiguïsation. On s'étonne de trouver ici et là une vocalisation enfin juste et suffisante (ex. جُرْبَة, même page).

Que l'on s'entende bien, même si en arabe la vocalisation n'est graphiquement jamais réalisée (sauf dans les cas exceptionnels du Coran et de la poésie, médiévale particulièrement) et que son oralisation s'appuie surtout sur la connaissance des schèmes⁽⁷⁾, elle est tout de même bienvenue dans le cadre d'un lexique, à condition qu'elle apparaisse à bon escient. Et malheureusement, là où cela aurait été utile pour l'apprenant, les vocalisations peuvent manquer. C'est le cas avec مَنْزِل (*manzil*, p. 9)⁽⁸⁾: pour un apprenant, d'autant plus un auto-apprenant, la vocalisation de la seconde articulation de ce terme ne s'invente pas et il se retrouve alors avec quatre possibilités⁽⁹⁾: *manazil*, *manuzil*, *manizil* et *manzil*, car l'absence de vocalisation n'est en rien identique à une vocalisation en *sukūn* (« quiescence », signe de l'amuïssement d'une consonne), et c'est justement ce que certains apprenants ont, au début, du mal à comprendre, prompts à confondre absence graphique avec absence phonétique!

D'autres fois, on pourra douter de la vocalisation proposée avec *al-ta'lim al-mihaniyy* traduit par « l'apprentissage » (p. 218) alors qu'existent visiblement deux vocalisations possibles avec deux sens distincts: *mihanī* < *mihan* lui-même pluriel de *mihna* « profession, métier », avec le sens alors

(7) C'est notamment le cas des formes augmentées comme *iḥtimām* dont le ductus اهتمام se lit sans mal... quand on connaît les règles et les schèmes pour lire.

(8) Il l'est toutefois heureusement dans le lexique p. 10.

(9) C'est par contre encore pire avec le mot *ma'had* (« institut ») lexique p. 10.

C'est par contre encore pire avec le mot *ma'had* (« qui est écrit مَهَد (p. 21) et qui donc pourrait théoriquement se lire de 15 manières différentes! Il en va de même, dans une moindre mesure, de *mudaqqiq* (« tatillon ») écrit مُدَّقِّق et dont le *dāl* pourrait, pour un apprenant, être vocalisé de quatre manières différentes, et de *'ahlan* de l'expression arabe bien connue qui, à la page 125, est écrit أَهْلًا, laissant donc 12 lectures possibles.

d'« interprofessionnel » d'une part, et *mihnī* < *mihna* avec le sens de « professionnel » d'autre part⁽¹⁰⁾.

Fantaisiste, la vocalisation l'est également dans le non-respect de la pause (*waqf*) ici mais pas là comme dans ce dicton (p. 23) : « *al-ğāru qabla l-dāri wa-l-rafīq qabla l-ṭarīq* » où il eût mieux valu avoir *al-ğār qabla l-dār* pour le respect de la pause et du style en prose rimée (*sağ*) de l'arabe ou bien alors *wa-l-rafīq qabla l-ṭarīqi* pour respecter la flexion désinentielles et par souci de cohérence avec ce qui précède !

Enfin, pourquoi s'acharner à positionner le *tanwīn-an* sur le 'alif qui n'est qu'orthographique ? Ce dernier n'est rien d'autre que le signal, en l'absence de ce *tanwīn* puisque l'arabe pratique autant qu'il est possible la *scriptio defectiva*, du cas accusatif indéfini et, à ce titre, n'est en rien une articulation pleine et entière. Le *tanwīn*, nounation ou encore nunnation (on trouve également *nunation*), correspondant au fait d'ajouter dans la prononciation un *nūn*, i.e. un /n/ paragogique à la fin d'un nom (*ism* par opposition au verbe, *fī'l*, et à la particule, *harf*), se place sur la dernière *articulation* du mot en question, et il s'agit donc d'avoir بيتاً et non بيتاً, de la même manière que l'on a بيتٍ et non بيتٍ, soit *bayt* [espace] *un* et *bayt* [espace] *in*.

On s'étonnera ensuite de voir écrite une *hamza* dans des mots ne la requérant pas du tout comme entre nombreux exemples le mot *istiqbāl* (p. 100), mais on retrouve pour des termes équivalents la même chose p. 79). S'agissant d'un *maṣdar* de X^e forme, ce mot ne connaît qu'une *hamzat al-waṣl*, i.e. une *hamza* de liaison qui ne s'écrit pas en arabe : de même que l'on écrit pas *'ism* (اسم) mais *ism* (اسم), écrit-on *istif'āl* (استفعال) et non *'istif'āl* (استفعال). Ces erreurs contribuent à instiller chez les apprenants des doutes et des questions quant à l'orthographe et l'orthoépie de l'arabe, alors même que l'ouvrage se donne pour mission de « [mettre] en garde contre les erreurs les plus communément commises par les apprenants » (p. 8).

Concernant les formes verbales, la forme orientaliste I est donnée en entier, présentant *mādī* et *muḍāri'* tels que -/كَتَبَ, ce qui est utile à l'apprenant, la vocalisation des deux radicales médiales étant imprédictible. Mais il en va de même pour les formes augmentées (usuelles, i.e. II à X), dont le *muḍāri'* est là présenté soit sous la forme unique de la vocalisation de sa radicale médiale soit de manière pleinement écrite. Or, les formes augmentées sont totalement prédictibles, tant au *mādī* qu'au *muḍāri'*, et le premier, seul, est largement suffisant. Là, les formes II,

III et V semblent relever du premier type, avec par exemple -/ جَرَد (p. 154) pour la forme II, où seule la médiale est vocalisée, mais à la même page on trouve également -/ شَدَّدَ entièrement vocalisé et -/ سَبَّ qui ne l'est, lui, que partiellement... alors qu'un verbe augmenté de forme III comme -/ طَلَّبَ est lui encore pleinement vocalisé, même ce qui (le *tā'*) ne sert à rien. Le *muḍāri'* d'autres formes (notamment la IV, la VIII et la X) est pleinement présenté. Que dire alors de cette incroyable diversité formelle non motivée ? Dans un cas comme celui de la présentation des verbes, on s'en tient à un modèle simple : le modèle des dictionnaires arabes, repris notamment par celui de Daniel Reig (1929-2007), à savoir -/ سَمِعَ pour une forme I et أَجْلَسَ pour une forme augmentée.

Enfin, pourquoi se couper d'une tradition quand rien ne vient le justifier ? L'A. nous dit que « La lettre ، dans ses deux formes [،] (11) est indiquée après les verbes transitifs directs. La forme initiale [ـ] indique que le complément est une personne et la forme finale [sic] indique que le complément est une chose » (p. 9). Outre que ، n'est pas nécessairement la forme finale de cette articulation, celle-ci pouvant également être ، mais par contre obligatoirement la forme isolée⁽¹²⁾, la tradition arabisante tout au moins est tout à fait inverse : ، représente le complément d'objet direct non humain quand ، symbolise le complément d'objet direct humain⁽¹³⁾. Le souci de précision n'est jamais vain, et on peut s'étonner du fait que l'A. ait délaissé une tradition établie et non contestée, d'autant plus qu'elle déroge à sa propre règle dès le début de l'ouvrage : l'A., dès la p. 10, présente le verbe سَكَنَ / هـ où ، réfère bien à un objet non humain et non à un humain !

En conclusion, si cet ouvrage s'avère utile pour accroître son vocabulaire, car ce dernier est bien ventilé en plusieurs sections qui balaien un vaste ensemble linguistique généraliste d'aujourd'hui, force est de constater qu'il mériterait une refonte complète, avec une (vraie) relecture aux plans éditoriaux

(11) Je rajoute une virgule qui aurait dû apparaître en compensation de la première.

(12) Une articulation arabe a différentes formes en fonction de sa position dans le mot. Pour cette articulation, il s'agit de ، هـ ، هـ ، هـ .

(13) On se reportera à l'usage de Daniel Reig, *Dictionnaire Arabe-Français Français-Arabe, al-Sabil*, revue et corrigée éd. Larousse, "Saturne", Paris, 1997 [1983], qui, dès la présentation (p. 9), indique très clairement cette distinction, mais également à Hans Bodo Wehr (1905-1981), *Arabic-English Dictionary*, Éd. J. MILTON COWAN, 4^e éd., revue et augmentée, Spoken Language Services, Urbana, Illinois, 1994 [1979], par exemple p. 538 avec « *daraba* [...] (، s.o., هـ s.th.) », en cohérence avec ce qu'il indique en introduction : « The syntactic markings accompanying the definitions of a verb are ، for the accusative of a person, هـ for the accusative of a thing » (p. xiii).

(10) Cf. Reig Daniel, *Dictionnaire Arabe-Français Français-Arabe, al-Sabil*, revue et corrigée éd. Larousse, "Saturne", Paris, 1997 [1983], art. 5212.

(*editor et publisher*). Ce serait notamment l'occasion, si les textes sources sont bien tous authentiques, de les reproduire (ou au moins une partie d'entre eux) dans leur graphie originelle, ne serait-ce que pour montrer aux étudiants les différentes polices de caractères utilisées dans les pays arabes. Cela aurait l'avantage de rendre l'ouvrage plus attrayant, comme l'est la couverture, tout en évitant d'avoir le sentiment de se retrouver devant un document tout droit issu de l'organisme de reproduction de l'université, en A4 et sans aucune mise en page particulière. Tout cela fait que tout finit par sauter aux yeux, comme cette simple coquille trouvée en page 46 avec « superstitions » au lieu de « superstitions » mais qui, venant en sus de tant d'autres, finit de faire douter du travail éditorial mené sur cet ouvrage. De réédition, il s'agit en fait surtout d'une simple *réimpression*, le contenu comme la pagination étant strictement les mêmes, les seuls changements notables étant, dans la préface, le passage de « Moucannas-Mazen » à « Moucannas » et dans les avertissements de « L'auteur » à « L'auteure »⁽¹⁴⁾. C'est dire si cette réimpression aurait en effet mérité d'être une réédition au sens plein du terme...

Manuel Sartori

Aix-Marseille Université, CNRS, IEP, IREMAM

(14) Alors même que cette forme de féminin est rejetée par l'Académie française, et que le féminin, s'il devait y avoir, serait « L'autrice », sur le modèle d'aviateur-aviatrice, cela issu du latin où le suffixe « -ix s'ajoute à la variante *-tr-* du suffixe de nom d'agent *-tor* pour signifier le sexe féminin » (Touratier, Christian, *Syntaxe latine*, Peeters, Louvain, coll. “Bibliothèque des cahiers de l'institut de linguistique de Louvain” 80, 1994, p. 312).